

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 juillet 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/07/11

Date de la convocation	27/06/2022
	Votes : 25
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mme HEREDIA Fabienne
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Travaux sur menuiseries bâtiment SALLE DES FETES tranche 1-
Approbation devis travaux- demande de subvention auprès d'HERAULT ENERGIES

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-11-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat départemental d'électrification de l'Hérault, Hérault Energies, propose entre autres aux collectivités adhérentes la possibilité d'obtenir des aides financières, jusqu'à 12 000€ par an, pour toutes les actions menées par celles-ci en vue de réaliser des travaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir sur plusieurs années le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes. Il faudrait prévoir budgétairement la réalisation de la première tranche de travaux de remplacement de menuiseries du bâtiment salle des fêtes, pour un montant de fourniture de 29 539.60€ T.T.C. comprenant les 2 portes d'issues de secours, la porte d'entrée de la salle des fêtes et la porte d'accès au local de « tout pour la famille ».

Il précise que l'aide financière attribuée au taux de 60% du montant hors taxes de la seule fourniture du matériel est plafonnée à 12 000€ par an et par collectivité. Il indique que le montant total des travaux fourniture et main d'œuvre envisagés par la collectivité s'élève à 29 539.60€ T.T.C. dont 21 032.40€ T.T.C. pour la seule fourniture éligible à l'aide « maîtrise de l'énergie » et 2 800.00€ de main d'œuvre.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après avoir ouï l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'approuver le devis fourniture et pose des menuiseries pour l'amélioration de l'isolation du bâtiment salle des fêtes tranche 1 d'un montant de 29 539.60€ T.T.C,
- décide de solliciter l'attribution de l'aide financière telle que définie ci-dessus auprès d'HERAULT ENERGIES au titre de la maîtrise de l'énergie
- Précise, à ce titre que le coût relevant spécifiquement de la fourniture est de 21 032.40€ T.T.C,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-11-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022